

Les dallages industriels en béton - Usage industriel (3) : principes de base du dallage

Décembre 2024

Travaillé depuis sa phase fluide jusqu'à sa fin de prise, le béton est soumis aux facteurs environnementaux : soleil, vent, humidité, froid, etc. Ils influent de façon importante sur le retrait du matériau, donc sur le risque de fissuration.

Bon béton + bonne mise en œuvre = un dallage de qualité

Armé ou non armé, le béton doit avoir une composition étudiée et adaptée à l'environnement spécifié dans le marché et ne doit pas subir de changement sans accord entre les parties.

Dosages béton : conformes à la NF EN 206+A2/CN + NF DTU 13.3

En fonction des destinations, les épaisseurs des dallages respectent les conditions indiquées au tableau 2 du chapitre 1.3.1 de ce Guide.

Le béton doit être conforme à la **norme NF EN 206+A2/CN**. En plus des exigences de cette norme, la NF DTU 13.3 impose un dosage minimum de **ciment** en fonction de sa classe de résistance :

- 280 kg/m³ pour un ciment de classe 52,5 ;
- 320 kg/m³ pour un ciment de classe 42,5 ;
- 350 kg/m³ pour un ciment de classe 32,5.

Exigences béton à l'article 5.1 de la NF DTU 13.3 P1-2

Conformément aux dispositions mentionnées à cet article, le béton doit :

- avoir **un rapport Eau efficace/ciment** variant linéairement entre 0,6 (dosage à 280 kg/m³) et 0,5 (dosage à 350 kg/m³) ou 0,54 selon le dosage en ciment et la présence ou non d'une couche d'usure ;



- avoir **une classe de résistance** au moins égale à un C25/30. Il doit avoir une consistance adaptée à sa mise en œuvre ; l'emploi d'un superplastifiant est souvent nécessaire ;

Nota : Pour un coulage sans aide mécanique, la consistance S4 (béton fluide) est obligatoire (160 mm minimum obligatoires au **cône d'Abrams**) ;

- avoir **une teneur en air maximale** de 3,5 % si la finition est surfacée ; cette valeur doit être contrôlée au départ de la centrale par le fournisseur du béton et à l'arrivée sur le chantier par le constructeur. Au-delà, la finition sera talochée, brute ou balayée ;
- être **composé préférentiellement** d'un ciment de type **CEM I** ou **CEM II**, conforme à la **norme NF EN 197-1** ; quand ce n'est pas le cas, la valeur du **retrait** doit être inférieure à 750 µm/m (selon la norme NF P15-433) ;

Nota : des exigences environnementales issues de la RE 2020 peuvent imposer l'usage de ciments autres que CEM I ou CEM II.

- **ne pas avoir d'eaux chargées**, au sens du référentiel de la marque NF BPE (NF 033) ; celles-ci ne sont **pas autorisées**.

Conformément au §5.1 de la **NF DTU 13.3 P1-2** et à la norme **NF EN 206+A2/CN**, l'AJOUT D'EAU SUR LE CHANTIER, autre que celui lié à un ajout d'adjuvant prévu dans la **formulation**, EST INTERDIT.

Fichier



Sommaire Guide dallages industriels en béton

Télécharger

Fichier



Guide Dallages industriels en béton

Télécharger

Auteur

Cimbéton, SNBPE, UNESI, SNBP, SYNAD



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
Infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet